

## Les « Intergénéreux » luttent contre l'isolement des personnes âgées

15/01/2021



Grâce à ce projet, soutenu par la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, 24 volontaires en Service Civique vont appuyer et renforcer les actions de nos partenaires pendant 8 mois.

« **Intergénéreux 77** » est un projet mené pour la deuxième année consécutive par [Unis cité](#). Lors du comité de pilotage de lancement de cette saison 2, le 12 janvier, ont été présentés le matin les territoires d'intervention, les partenaires et bien sûr les volontaires eux-mêmes. L'après-midi, ces jeunes ont été formés à l'utilisation d'un simulateur de vieillesse par l'association [TerriensTesRien](#).





Implantés dans des structures locales (CCAS, Pôle Autonomie...), ils auront pour mission de développer le lien social des personnes âgées isolées notamment via des animations collectives au sein des structures et en lien avec d'autres partenaires sur le territoire seine-et-marnais.

Ils proposeront des visites au domicile des personnes identifiées par la structure et des ateliers collectifs (aide aux démarches en ligne, stimuler les capacités et la mémoire, la prévention des chutes, la mobilité...).

Cette année, ils chercheront également à mettre en place une action fil rouge interdépartementale liant mobilité, numérique, lutte contre l'âgisme...

*« En ces temps de crise sanitaire très anxiogène pour les personnes âgées, le rôle de ces jeunes est essentiel pour développer une plus grande solidarité intergénérationnelle »,* explique Françoise Raymond, directrice adjointe de la Direction de l'Autonomie.

## Qu'est-ce que la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ?

Créée en 2016 par la [loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement](#), cette instance présidée par le Président du Conseil départemental a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune. Elle est compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Elle regroupe 15 institutions qui interviennent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. La CNSA verse au Département deux concours financiers pour un budget annuel de 1,5 million d'euros, 1 million d'euros est consacré à des actions collectives concrètes auprès du public et 500 000 € pour des actions dans les résidences autonomie.

En 2019, 5019 personnes âgées ont participé à des actions collectives de prévention et 4822 personnes âgées ont participé à des actions collectives dans les résidences autonomie.